

Un toit après la taule

L'association « Trait d'Union Saint-Léonard » met un studio à disposition des anciens détenus. Un abri à la sortie de prison pour se reconstruire et éviter la récidive

Fara⁽¹⁾, 20 ans, sort fièrement les clés. Pousse la porte. Chez elle. C'est un petit studio à l'Est de Nice. Des fenêtres sans barreaux. Ouvertes. L'horizon sans miradors. La vie sans matons. La lumière après des mois à l'ombre. C'est chez elle, chez elle, chez elle. Elle se le répète. Pour ne pas oublier.

Fara fait la visite du studio où elle est hébergée depuis sa sortie de prison. Une kitchenette, blanche, propre. Un canapé-lit, une petite télé. Pas de tableaux, pas de photos mais un bouquet de fleurs posé sur une commode de récup'.

Après une enfance chaotique, mère défaillante, père absent, Fara a plongé. « Bagarres, vols, cannabis ». À 17 ans elle a pris trois mois ferme. Elle est entrée aux Baumettes, gamine un peu languée, borderline et condamnée. Et est sortie, de la prison de Marseille, femme décidée à raccrocher et à éviter les impasses et les mauvaises passes. « J'étais au quartier des mineurs, le jour de mes 18 ans, ils m'ont monté au quartier femmes. J'avais pas d'argent pour cantiner, pas de visites, pas d'espoir ».

Et puis elle a repris une bouffée de liberté. Le premier jour du reste de sa vie. Une vie qu'elle aimerait écrire avec des mots, sans maux. Mais très vite, après sa sortie, Fara, mise à la porte par sa mère, se retrouve à la rue. Seule. Sur un fil.

30 à 40 % des sortants de prison sans hébergement

Alerté par la détresse de la jeune femme qui a fait une tentative de suicide, Francis Bonnet, le conseiller pénitentiaire d'insertion et de Probation qui la suit a sorti sa casquette de président de l'association « Trait d'Union Saint-Léonard ». Une association créée en 2010, sous l'impulsion du frère Jean-Marie Zanga, l'aumônier de la maison d'arrêt de Nice, qui se bat notamment pour trouver



L'association Trait d'Union Saint-Léonard, qui n'a - pour l'instant - qu'un seul studio pour héberger les anciens détenus. L'aumônier de la maison d'arrêt Jean-Marie Zanga, le président Francis Bonnet et le trésorier Jean-Paul Santinelli lancent un appel aux bonnes volontés.

(Photos Jean-Sébastien Gino-Antomarchi et DR)

un logement aux sortants de prison, pour donner leurs murs à ceux qui ont passé des mois ou des années entre quatre murs.

« Une sortie de prison, c'est très déstabilisant, c'est plein d'inconnu souvent. Ces hommes, ces femmes ont vraiment besoin d'un lieu pour se reconstruire, un lieu à partir duquel se relancer dans la vie, un point d'ancrage », explique le prêtre.

« Il y a des détenus qui sortent et qui sont attendus par leur famille. Et, puis, il y en a qui ne sont attendus par personne, des laissés pour compte qui n'ont nulle part où aller. Des détenus font du chemin en prison. C'est souvent fragile... S'ils se retrouvent à la rue ensuite, c'est toute cette évolution qui est mise en péril. La rue c'est le lieu de tous les pièges... »,

poursuit l'aumônier de la maison d'arrêt.

« 30 à 40 % des sortants de prison n'ont pas de point de chute », estime Francis Bonnet. « À Nice, où il y a une crise du logement, c'est particulièrement compliqué. Il y a urgence : avoir un hébergement est la condition première pour la réinsertion ».

Une offre insuffisante

À ce jour, l'association ne gère qu'un seul et unique studio, propriété de la société Saint-Vincent de Paul. Depuis, la naissance de Trait d'Union Saint-Léonard, huit personnes y ont trouvé refuge : « Un jeune qui depuis sa sortie vivait dans une grotte du parc Carol de Roumanie, les enfants d'une femme qui était incarcérée et qui n'avaient que la rue, une ancienne

détenue... » Et puis Fara.

Elle a poussé la porte en janvier. Elle sait que « c'est un toit temporaire » : le studio est mis à disposition via des contrats de trois mois, renouvelables, et pour un an maximum. Mais c'est tout ce qu'elle a. Et elle sait que « c'est énorme. Cette adresse à mettre mon CV, une aide pour trouver du boulot. D'autres n'ont pas cette chance : j'étais incarcérée avec une Niçoise qui avait un bébé et qui ne savait pas où aller après... »

Pour le trésorier de l'association, Jean-Paul Santinelli, trop restant sur le carreau. Le réseau associatif catholique fait ce qu'il peut. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) des Alpes-Maritimes a aussi une dizaine de logements. Mais « c'est très limité, insuf-

fisant ». Il lance un « appel à toutes bonnes volontés : on a besoin de dons, de bénévoles et pourquoi pas de propriétaires privés et de collectivités qui signeraient des conventions de partenariat avec l'association ».

« Ce genre d'action lutte contre la récidive, défend le frère Zanga. Ce n'est pas parce qu'on s'intéresse aux personnes qui sortent de prison qu'on n'oublie les victimes. Il y a des personnes dans des situations difficiles mais qui ont le désir de faire un pas... »

LAURE BRUYAS
lbruyas@nicematin.fr

1. Le prénom a été modifié.
Rens : Association Trait d'Union Saint-Léonard, 2, rue de l'hôtel de Ville.
Tel : 06.50.85.60.22 traitdunion-saintleonard.org
contact@traitdunion.saintleonard.org

La mosquée En-Nour devant le Conseil d'État lundi

Ouvrira, ouvrira pas ?

Après des années de bataille, le sort de la mosquée En-Nour se jouera lundi devant le Conseil d'État.

La plus haute juridiction de l'État en matière de droit administratif va statuer sur l'appel en référé-liberté déposé par la Ville contre l'ordonnance de référé du tribunal administratif de Nice.

Le 6 juin, le juge niçois Bertrand Parisot, saisi par les musulmans porteurs du projet En-Nour, avait ordonné au maire, Christian Estrosi, de signer l'arrêté d'ouverture « de l'établissement recevant du public situé au 1, avenue Pontremoli [à Nice-Ouest] » dans un délai de cinq jours, sous astreinte de 500 euros par jour de retard.

Dans sa décision, le vice-président



Les musulmans fêteront-ils l'Aïd à la mosquée En-Nour ? Réponse mercredi soir.

(Photo Jean-François Ottonello)

du tribunal administratif avait notamment retenu le caractère d'urgence alors que le Ramadan commençait et que « la capacité des sal-

les de prières musulmanes à Nice est insuffisante pour accueillir, dans des conditions dignes, l'ensemble des fidèles ».

Farouchement opposé à l'ouverture de cette mosquée, propriétaire d'un ministre saoudien, Christian Estrosi, inquiet de la provenance

des fonds, avait immédiatement fait savoir qu'il ne signerait pas : « Je ne ferai courir aucun risque à ma ville et nous n'exécuterons une décision que lorsqu'elle sera définitive ».

« La ville a décidé de se pourvoir immédiatement en cassation auprès du Conseil d'État », indiquait alors le maire de Nice.

C'est chose faite depuis avant-hier. L'affaire se jouant en référé-liberté, le Conseil d'État devrait rendre son ordonnance - insusceptible de recours - dans les 48 heures. Mercredi soir, l'association culturelle et culturelle Nice La Plaine « Institut niçois En-Nour », défendue par M^e Ouassini Mebarek, devrait donc savoir si les musulmans pourront célébrer la fête de l'Aïd dans les lieux.

L.B.